

Procès-Verbal 2023-10-12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Date de convocation : 03/10/2023
Date d'affichage : 03/10/2023
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi douze octobre à vingt heures zéro six minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

BOUVIER Alexis, excusé donne pouvoir à MAZUIR Carole,
MAITREPIERRE Sylvie, excusée donne pouvoir à SERVIGNAT Odette

Absente :

FACHINETTI Aurélia

Secrétaire de séance : MULTRIER Pierre-Yves

La séance est ouverte à 20h06

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2023 est approuvé par le secrétaire de séances et le maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

1 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation consentie par le conseil municipal – L2122-22 - Achat Balayeuse

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes : Modification de la balayeuse voirie et Entretien tracteur CERES 75 pour un montant total de 3 707,40 €

Procès-Verbal 2023-10-12

2 RGPD : Mise en place d'un pare-feu et d'une borne WIFI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de REJETER l'offre de la société Rex Rotary, pour l'achat d'un pare-feu et d'une borne Wifi 6 ;

VALIDE la demande d'étude pour la mise en place d'un pare-feu.

3 Avis sur le projet de PLUI arrêté sur le secteur de l'ancienne Région d'Orgelet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité EMET un avis favorable au projet de PLUi sur l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet.

4 Attribution d'une subvention à l'école pour les séances de piscine 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'école pour les séances de piscine pour un montant prévisionnel de 1 210.44 € TTC.

5 Défense Incendie – DECI Mise à jour du dossier SIDEC

Pour réduire les coûts liés à l'implantation d'une réserve enterré concourant à la défense incendie du lieu-dit « La gare » du projet n°4 initialement proposé dans le SCDECI, le Conseil Municipal VALIDE la convention de passage et de concession de tréfonds avec le propriétaire du terrain.

6 Recensement population : Désignation du coordonnateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de désigner la secrétaire de mairie, agent de la Commune, coordonnateur de l'enquête de recensement de la population pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur, agent de la Commune bénéficiera de récupération des heures supplémentaires ou de l'octroi d'un repos compensateur selon les besoins du service.

7 Recensement population : Création de l'emploi d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la création d'emploi d'agent contractuel de droit public en application de l'article L 332-23-1° pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de : 1 emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour la période du 2 janvier 2024 au 28 février 2024.

La rémunération et le temps de travail seront définis par arrêté.

Procès-Verbal 2023-10-12

8 Création et suppression du poste de rédacteur

9 Création et suppression du poste d'agent technique – Agent d'entretien et Changement fiche de poste agent d'entretien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la proposition du Maire, et de modifier comme suit le tableau des emplois :

Tableau des emplois					
Emploi	Grade(s) Associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	1	7h00
Secrétaire de mairie	Adjoint Administratif	C	1	1	23h00
Agent d'entretien école	Agent technique	C		1	8h24
Agent d'entretien autres sites communaux	Agent technique	C		1	15h15
Agents techniques communaux	Agent technique	C	2	2	35h00
Agents de cantine	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	18h20
Agent d'accompagnement à l'éducation	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	22h34
Agent d'accompagnement à l'éducation	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	19h25

Fin de séances : 21h44

A Lavancia-Epercy, le 12/10/2023

Signature

Le Maire,

Bernard JAILLET



Le secrétaire de séance,

Pierre-Yves MULTRIER

